



Délibération de l'assemblée générale N° 01 du 30 mai 2017

Portant désignation des membres complémentaires du conseil stratégique du groupement d'intérêt public plateforme régionale d'oncologie de Martinique

L'assemblée générale,

Vu la convention constitutive du GIP PROM, modifiée, et notamment ses articles 21 et 23,

Vu la procédure de consultation par correspondance du 9 mai 2017 ,

DECIDE

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de membres nommés du conseil stratégique du groupement d'intérêt public plateforme régionale d'oncologie de Martinique, les administrateurs de « l'association plateforme régionale d'oncologie de la Martinique » dont les noms suivent (ordre alphabétique) :

- M. CALIXTE Jean-Claude
- M. CARDI Bertrand
- Mme CLEMMER Annick
- Mme DIMBOUR Sylviane
- Mme DONGAR Roberte
- M. FANON Jean-Luc
- Mme JOACHIM Clarisse
- M. RANO Gabriel
- Mme SCHAEFER Jocelyne
- Mme VERONIQUE-BAUDIN Jacqueline

Article 2 : La présente désignation prend effet ce jour pour une durée de 3 ans.

Elle sera notifiée aux intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Martinique.

Le président du Groupement d'Intérêt Public
Plateforme Régionale d'Oncologie de Martinique

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du juge administratif plus particulièrement en premier ressort devant le Tribunal Administratif de Fort-de-France dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur effective.



Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
de Martinique

Patrick HOUSSEL